



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère chargé de  
l'environnement

# Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement



N° 14734\*03

*Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale  
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative*

| Cadre réservé à l'autorité environnementale |                      |                       |
|---|----------------------|-----------------------|
| Date de réception :                         | Dossier complet le : | N° d'enregistrement : |
| 26/11/2021                                  | 06/12/2021           | 2021-5772             |

**1. Intitulé du projet**

Projet AMITYS

**2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)**

**2.1 Personne physique**

Nom  Prénom

**2.2 Personne morale**

Dénomination ou raison sociale

Nom, prénom et qualité de la personne habilitée à représenter la personne morale

RCS / SIRET  Forme juridique

**Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1**

**3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet**

| N° de catégorie et sous-catégorie | Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie<br><i>(Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))</i> |
|-----------------------------------|---|
| n°39                              | Surface Plancher : env. 10 610m <sup>2</sup> de Logements + Crèche + Bureaux (6000m <sup>2</sup> )+<br>Parking silo<br>Superficie du site : env. 17 113m <sup>2</sup>       |

**4. Caractéristiques générales du projet**

**Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire**

**4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition**

Le site était occupé par une entreprise de bâtiment (restauration de Monuments Historiques et patrimoines anciens, rénovation d'immeuble, de maison...) et servait de stockage de matériaux et matériels mais également de bureaux. Les locaux et ateliers seront démolis dans le cadre du projet d'aménagement. L'antenne relais existante sur site sera également déposée.

La programmation est notamment définie dans le cadre de l'OAP "Entrée Est - Secteur Montréjeaux. Le projet vise la création de :

- 150 logements (dont 25% de logements sociaux) répartis sur 4 bâtiments (du RDC au R+7)
- un bâtiment de bureaux de 6000m<sup>2</sup> de surface utile (1 bâtiment en R+3 le long de la voie de chemin de fer)
- un parking silo de 310 places (1 bâtiment en R+4 le long de la voie de chemin de fer)
- une crèche

A noter que le projet ne prévoit pas de réaliser des sous sols.

## 4.2 Objectifs du projet

Le projet a pour objectif de:

- proposer un nouveau quartier à dominante résidentielle avec des formes urbaines diversifiées
- intégrer un secteur d'activité le long de la voie ferrée
- développer des franges qualitatives
- développer un projet paysager qualitatif
- organiser et sécuriser des accès sur la rue du Grand Montréjeau
- prendre en compte la gestion des eaux pluviales en intégrant en particulier la nécessité de réaliser un ouvrage de régulation des eaux pluviales à l'échelle de ce bassin versant de la ville (par exemple : ouvrage sous voirie).

Sur ce dernier point, des échanges ont actuellement lieu avec Angers Loire Métropole pour définir les besoins et l'intégration de cet ouvrage au sein du projet.

## 4.3 Décrivez sommairement le projet

### 4.3.1 dans sa phase travaux

Les travaux commenceront par la phase de démolition des constructions existantes. Puis les voiries de dessertes internes seront réalisées pour faciliter l'accès au site. Enfin les constructions des différents bâtiments débiteront.

Les finitions des espaces communs (voiries, stationnements, plantations...) seront réalisées en parallèle de la livraison des bâtiments.

Les travaux du projet seront encadrés par la charte faibles nuisances de COGEDIM (cf. annexe). Un bureau d'étude Environnement sera missionné pour assurer le respect de cet engagement.

Le phasage des travaux de réalisation de l'ouvrage de régulation, portés par Angers Loire Métropole sur l'emprise du site, sera étudié avec les différents acteurs des projets mais devrait intervenir avant le démarrage des travaux du projet et post démolition.

### 4.3.2 dans sa phase d'exploitation

En phase d'exploitation, le site accueillera de nouveaux habitants et les usagers des bureaux et de la crèche.

A noter que les voiries d'accès depuis la rue du Grand Montréjeau et l'impasse Charles Berjole permettront également de desservir le secteur Lekeu sur lequel l'OAP "Entrée Est" prévoit également une requalification urbaine.

#### 4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

L'opération sera soumise à déclaration au titre de la Loi sur l'Eau. Etant donné que l'exutoire du projet sera un réseau public, il prendra la forme d'un porteur à connaissance. Une "déclaration d'existence et de régulation du système de gestion des eaux pluviales" a été réalisé par EGIS en 2015 pour le bassin versant de Jerusalem dans lequel se trouve le projet.

Le dossier sera transmis à la DDT49 lors du dépôt du Permis de construire.

#### 4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

| Grandeurs caractéristiques | Valeur(s)   |
|----------------------------|---|
| Superficie du site :       | env 17 113m <sup>2</sup>  |
| Surface Plancher créée :   | env 10 610m <sup>2</sup> de SDP de logements +<br>6000m <sup>2</sup> de surface utile de bureaux +<br>700m <sup>2</sup> de surface utile de crèche +<br>310 places de parkings silo |

#### 4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s)  
d'implantation

2 rue Guillaume Lekeu  
49 100 ANGERS

Parcelles cadastrées n° CI 800, 802,  
803, 821

Coordonnées géographiques<sup>1</sup>

Long. \_ 0 ° 5 2 ' 5 0 " 85 Lat. 4 7 ° 4 7 ' 0 0 " 00

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), b) 9° a), b), c), d), 10°, 11° a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. \_ ° \_ ' \_ " Lat. \_ ° \_ ' \_ "

Point d'arrivée :

Long. \_ ° \_ ' \_ " Lat. \_ ° \_ ' \_ "

Communes traversées :

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui

Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui

Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

<sup>1</sup> Pour l'outre-mer, voir notice explicative

## 5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

| Le projet se situe-t-il :  | Oui                                 | Non                                 | Lequel/Laquelle ?  |
|--|-------------------------------------|-------------------------------------|--|
| Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?  | <input type="checkbox"/>            | <input checked="" type="checkbox"/> | La ZNIEFF la plus proche est "Les Anciennes Ardoisières d'Angers - Trelaze" (ZNIEFF de type II - 520220066). Elle est située à environ 1.4km au sud-est du projet. |
| En zone de montagne ?  | <input type="checkbox"/>            | <input checked="" type="checkbox"/> |  |
| Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?  | <input type="checkbox"/>            | <input checked="" type="checkbox"/> |  |
| Sur le territoire d'une commune littorale ?  | <input type="checkbox"/>            | <input checked="" type="checkbox"/> |  |
| Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ? | <input type="checkbox"/>            | <input checked="" type="checkbox"/> |  |
| Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?   | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/>            | Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement (PPBE) d'Angers Agglomération est en cours d'élaboration PPBE 3   |
| Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?                          | <input type="checkbox"/>            | <input checked="" type="checkbox"/> |  |
| Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?   | <input type="checkbox"/>            | <input checked="" type="checkbox"/> | Le projet est en totalité anthropisé et imperméabilisé   |

|   |                                     |                                     |  |
|---|-------------------------------------|-------------------------------------|--|
| Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ?<br>Si oui, est-il prescrit ou approuvé ? | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/>            | Le territoire d'Angers Métropole est couvert par 6 PPRI (PPRI Confluence de la Maine (A) - PPRI Vals Oudon Mayenne (A)- PPRI Val d'Authion (A) - PPRI Val du Loir - PPRI Val de Louet et de la confluence de la Maine et de la Loire (A) - PPRI Sarthe(A)<br>Le territoire d'Angers Métropole est couvert par 1 PPRT - ZACH SYSTEM SECTEUR AVRILLE (A)<br><br>Le projet se situe en dehors du zonage d'un PPRI et du PPRT.<br>(A) - Approuvé |
| Dans un site ou sur des sols pollués ?  | <input type="checkbox"/>            | <input checked="" type="checkbox"/> | Le site n'est pas référencé comme un site BASIAS ou BASOL  |
| Dans une zone de répartition des eaux ?   | <input type="checkbox"/>            | <input checked="" type="checkbox"/> |  |
| Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?   | <input type="checkbox"/>            | <input checked="" type="checkbox"/> |  |
| Dans un site inscrit ?  | <input type="checkbox"/>            | <input checked="" type="checkbox"/> | Le site inscrit le plus proche du projet est à plus de 1.7km (quartier de la cité)   |
| <b>Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :</b>   | <b>Oui</b>                          | <b>Non</b>                          | <b>Lequel et à quelle distance ?</b>   |
| D'un site Natura 2000 ?   | <input type="checkbox"/>            | <input checked="" type="checkbox"/> | La Zone Natura 2000 la plus proche est à plus de 2.5km du projet (Basses vallées Angevines)  |
| D'un site classé ?  | <input type="checkbox"/>            | <input checked="" type="checkbox"/> | Le site classé le plus proche du projet est à plus de 4km (étang de Saint Nicolas)   |

**6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles**

**6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?**

Veillez compléter le tableau suivant :

| Incidences potentielles |   | Oui                                 | Non                                 | De quelle nature ? De quelle importance ?<br><i>Appréciez sommairement l'impact potentiel</i>  |
|-------------------------|---|-------------------------------------|-------------------------------------|--|
| <b>Ressources</b>       | Engendre-t-il des prélèvements d'eau ?<br>Si oui, dans quel milieu ?  | <input type="checkbox"/>            | <input checked="" type="checkbox"/> |  |
|                         | Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?  | <input type="checkbox"/>            | <input checked="" type="checkbox"/> | Le projet ne prévoit pas de réalisation de parkings souterrains ou de R-1  |
|                         | Est-il excédentaire en matériaux ?  | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/>            | Les aménagements seront excédentaires en matériaux notamment à cause des terrassements des voiries et des bâtiments.   |
|                         | Est-il déficitaire en matériaux ?<br>Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?   | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/>            | Le projet prévoit la construction de bâtiments et de voirie qui entraînera la consommation de matériaux de construction (béton, bois, enrobé...).  |
| <b>Milieu naturel</b>   | Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?                     | <input type="checkbox"/>            | <input checked="" type="checkbox"/> | Le site est actuellement 100% anthropisé et imperméabilisé.<br>Des arbres seront plantés sur l'emprise du projet (essences variées) et des espaces verts seront créés. Des espaces actuellement imperméabilisés seront désimperméabilisés.<br>Au global, le projet sera favorable à création de biodiversité avec la création de nouveaux milieux. |
|                         | Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ? | <input type="checkbox"/>            | <input checked="" type="checkbox"/> | Le projet de requalification du site n'est pas susceptible d'entraîner un impact sur les sites Natura 2000 situés aux alentours.   |

|                  |  |  |  |   |
|------------------|--|--|--|---|
|                  | Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ? | <input type="checkbox"/>                             | <input checked="" type="checkbox"/>  | Le projet est situé en zone urbaine dense.<br>Il est assez éloigné des zones à sensibilités particulières.<br>A noter que le projet aura un impact positif sur la biodiversité du site et sur la gestion des eaux pluviales   |
|                  | Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?   | <input type="checkbox"/>                             | <input checked="" type="checkbox"/>  |   |
| <b>Risques</b>   | Est-il concerné par des risques technologiques ?   | <input type="checkbox"/>                             | <input checked="" type="checkbox"/>  |   |
|                  | Est-il concerné par des risques naturels ?   | <input type="checkbox"/>                             | <input checked="" type="checkbox"/>  | Le projet est situé hors zone de PPRi (Plan de Prévention des Risques d'inondation)   |
|                  | Engendre-t-il des risques sanitaires ?<br>Est-il concerné par des risques sanitaires ?   | <input type="checkbox"/><br><input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/><br><input checked="" type="checkbox"/> | Le site du projet n'est pas classé site BASOL et d'un site BASIAS.<br>Le site n'est pas soumis à un plan de prévention des risques technologiques.  |
| <b>Nuisances</b> | Engendre-t-il des déplacements/des trafics   | <input checked="" type="checkbox"/>                  | <input type="checkbox"/>   | Une étude de circulation a été réalisée dans le cadre du projet (cf. Annexe).<br>Les trafics supplémentaires générés par le projet Amitys restent globalement faibles au regard des flux déjà supportés par les deux voies majeures : la rue du Grand Montréjeau et l'axe Lekeu – Larevellière.   |
|                  | Est-il source de bruit ?<br>Est-il concerné par des nuisances sonores ?  | <input type="checkbox"/><br><input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/><br><input checked="" type="checkbox"/> | Lors de la phase de travaux, le projet engendrera du bruit. Néanmoins les horaires seront définies de manière à limiter les nuisances sur le voisinage. A noter que le projet s'inscrit à proximité de la voie ferrée et à la rue de Montréjeau qui sont classés par rapport aux bruits<br>En phase opérationnelle le projet ne sera pas source de bruit. |

|                  |  |                                     |                                     |   |
|------------------|--|-------------------------------------|-------------------------------------|---|
|                  | Engendre-t-il des odeurs ?<br>Est-il concerné par des nuisances olfactives ?               | <input type="checkbox"/>            | <input checked="" type="checkbox"/> |   |
|                  | Engendre-t-il des vibrations ?<br>Est-il concerné par des vibrations ?                     | <input type="checkbox"/>            | <input checked="" type="checkbox"/> | Lors de la phase travaux les terrassements des bâtiments pourront engendrer ponctuellement des vibrations.<br>En phase opérationnelle, le projet n'est pas de nature à engendrer des vibrations.  |
|                  | Engendre-t-il des émissions lumineuses ?<br>Est-il concerné par des émissions lumineuses ? | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/>            | Les espaces extérieurs seront éclairés au niveau des voiries et des accès bâtiments<br>L'éclairage du projet sera purement fonctionnel. Il sera dirigé vers le sol et sera positionné de manière à ne pas présenter d'impact sur la végétation.<br>Les plages horaires d'éclairage seront également étudiées finement de manière à limiter cet impact.  |
| <b>Emissions</b> | Engendre-t-il des rejets dans l'air ?  | <input type="checkbox"/>            | <input checked="" type="checkbox"/> | Lors de la phase travaux, la démolition, des terrassements ou des construction, les engins et matériels de chantiers pourront engendrer ponctuellement des émissions de poussières et des émissions de CO2.<br>En phase opérationnelle, le projet n'est pas de nature à engendrer de rejets dans l'air.   |
|                  | Engendre-t-il des rejets liquides ?<br>Si oui, dans quel milieu ?                          | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/>            | Le projet prévoit des rejets vers les réseaux d'eaux pluviales publics. Ces rejets seront limités à 3l/s/ha jusqu'à une pluie décennale.<br>A noter que le projet n'a pas de gestion des eaux pluviales à l'heure actuelle.<br>Par ailleurs, la réalisation du projet sera l'occasion d'améliorer la gestion hydraulique du bassin versant avec la création d'un ouvrage de régulation public |
|                  | Engendre-t-il des effluents ?  | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/>            | Les eaux usées du projet seront rejetées vers le réseau EU existant.  |
|                  | Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?                 | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/>            | Le chantier engendrera des déchets qui seront triés, suivis et envoyés dans des filières de traitement adaptées.<br>En phase opérationnelle, les habitants engendreront également une production de déchet. Des aires de présentation des déchets seront positionnées en accord avec les services d'Angers Loire Métropole.   |



|   |   |                                     |                                     |   |
|---|---|-------------------------------------|-------------------------------------|---|
| <b>Patrimoine /<br/>Cadre de vie<br/>/ Population</b> | Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?                                    | <input type="checkbox"/>            | <input checked="" type="checkbox"/> | Le site du projet se trouve hors zone de présomption archéologique.<br><br>Le projet vise une qualité architecturale et paysagère (étude des volumes, augmentation de la présence du végétal, ...).<br>De plus le site n'est pas compris dans un périmètre de site inscrit/classé et de périmètre de monument historique. |
|   | Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ? | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/>            | Le projet est une requalification d'une zone d'activité en zone résidentielle et tertiaire.   |

**6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?**

Oui  Non  Si oui, décrivez lesquelles :

**6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?**

Oui  Non  Si oui, décrivez lesquels :

**6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :**

L'opération est une requalification de site.

Les volumes bâtis et la densité sont étudiés de manière à s'insérer au mieux dans le tissu urbain existant. Le projet paysager l'augmentation des surfaces perméables et la plantation d'arbres qui viendront améliorer la biodiversité à l'échelle locale.

Le projet prévoit également une régulation des eaux pluviales avec une gestion d'une pluie décennale sur l'emprise du projet. Le site actuel ne présente aucun système de rétention des eaux pluviales.

Le projet sera également l'occasion pour Angers Loire Métropole de réaliser un ouvrage de régulation des eaux pluviales du bassin versant. Des discussions sont actuellement en cours avec la Métropole pour déterminer la solution technique la plus adaptée.

Concernant l'impact acoustique des voies ferrées et voiries adjacentes, le projet prévoit la réalisation d'une étude acoustique. Le plan de composition tient également compte de cette problématique avec l'implantation du parkings silo et des bureaux le long de la voie ferrée pour faire écran et protégé le coeur d'ilot.

**7. Auto-évaluation (facultatif)**

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Le projet n'a pas d'impact majeur. Nous estimons que le projet doit être dispensé d'une étude d'impact. Les études menées lors de l'élaboration du PLUi et de l'OAP, qui ont permis la réalisation de ce projet, n'ont pas mis en avant de problématiques particulières.

Un dossier de déclaration au titre de la Loi sur l'Eau sera élaboré et transmis à la DDT49.

**8. Annexes**

**8.1 Annexes obligatoires**

| Objet |   |                                     |
|-------|---|-------------------------------------|
| 1     | Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - <b>non publié</b> ;   | <input checked="" type="checkbox"/> |
| 2     | Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;  | <input checked="" type="checkbox"/> |
| 3     | Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;   | <input checked="" type="checkbox"/> |
| 4     | Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;   | <input checked="" type="checkbox"/> |
| 5     | Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ; | <input checked="" type="checkbox"/> |
| 6     | Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.   | <input type="checkbox"/>            |

## 8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

### Objet

Annexe 6 - Etude de circulation

Annexe 7 - Plan topographique

Annexe 8- Etude de faisabilité de la Gestion des eaux pluviales de la commune d'Angers - Bassin Terrain de Fonteneau

Annexe 9 - Etude de pollution Fondasol

Annexe 10 - Etude historique de pollution

Annexe 11 - Charte Faibles nuisances

## 9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus



Fait à

Nantes

le,

26.11.2021

Signature

